

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CUROX®M-312R

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 – 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Peroxydes organiques, Type D H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version  
3.2

Date de révision:  
24.03.2023

Numéro de la FDS:  
60000000261

Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée:  
20.07.2016

milieu aquatique, Catégorie 3

entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d' inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P235 Tenir au frais.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P315 Consulter immédiatement un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène (No.-CAS 6846-50-0)

2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide (No.-CAS 1338-23-4)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

	Numéro d'enregistrement		
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412	>= 40 - < 45
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diylo dihydroperoxide and dioxoibutane-2,2-diylo dihydroperoxide	1338-23-4 700-954-4 01-2119514691-43-0000	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 25 - < 30
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l  Toxicité aiguë par voie cutanée: 2.500 mg/kg	
diacétone-alcool	123-42-2 204-626-7 603-016-00-1 01-2119473975-21	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 10 - < 15
		Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 10 %	
Butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 5
Eau oxygénée	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 2,5 - < 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX® M-312R



Version  
3.2

Date de révision:  
24.03.2023

Numéro de la FDS:  
60000000261

Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée:  
20.07.2016

		Aquatic Chronic 3; H412
		Limite de concentra- tion spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % Aquatic Chronic 3; H412 >= 63 %
		Estimation de la toxici- té aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

Appeler immédiatement un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Appeler immédiatement un médecin. En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

centrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Nettoyer immédiatement les déversements. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Protéger de toute contamination.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidiéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage recommandée : < 30 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-Butanone peroxyde; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	1338-23-4	VLE 8 hr	0,2 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
diacétone-alcool	123-42-2	VLE 8 hr	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Butanone	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 15 min	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 8 hr	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Eau oxygénée	7722-84-1	VLE 8 hr	1 ppm 1,4 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,62 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,35 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
2-Butanone peroxyde; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxyde				
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,05 mg/m3
diacétone-alcool	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	240 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	9,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	66,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	66,4 mg/m3
Butanone	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
Eau oxygénée	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m3

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-Butanone peroxyde; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxyde and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxyde	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,529 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
2-Butanone peroxyde; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxyde and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxyde	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX® M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg
diacétone-alcool	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	82 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,06 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,91 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
Butanone	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	22,5 mg/kg
Eau oxygénée	Station de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Eau douce	0,0126 mg/l
	Sédiment marin	0,047 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Sol	0,0023 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 30 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version  
3.2

Date de révision:  
24.03.2023

Numéro de la FDS:  
60000000261

Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée:  
20.07.2016

---

Épaisseur du gant Directive	: 0,40 mm : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Matériel	: caoutchouc butyle
Délai de rupture	: 480 min
Épaisseur du gant Directive	: 0,47 mm : L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Remarques	: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	: Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau. Porter selon besoins: Tenue de protection antistatique ignifuge.
Protection respiratoire	: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
Filtre de type	: Filtre ABEK
Mesures de protection	: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : rouge

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point/intervalle de fusion	:	< -25 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Inflammabilité	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible
Point d'éclair	:	57 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAA-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélérante.
pH	:	6,5
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	13,2 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	env. 6,5 g/l (20 °C) légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Phthalates Description: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	< 1,5 hPa (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

(pour un composant de ce mélange)

Densité relative : non déterminé  
Densité : 1,01 gcm<sup>3</sup> (20 °C)  
Densité de vapeur relative : non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.  
Peroxyde organique

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables., Peroxyde organique

Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique.

Substances auto-échauffantes : Non applicable  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables : La substance ou le mélange n'émet pas de gaz inflammables au contact de l'eau.

Explosifs désensibilisés : Non applicable

Indice de réfraction : 1,433 à 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter tout confinement.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiques

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.525 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,57 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Diosobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : LC50 (Rat): > 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### **diacétone-alcool:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.002 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Rat): > 1.875 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

### **Butanone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.193 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Eau oxygénée:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.500 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures.

### **diacétone-alcool:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

### **Butanone:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Eau oxygénée:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins  
Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **diacétone-alcool:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### **Butanone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

### **Eau oxygénée:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
  
Evaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

#### **diacétone-alcool:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Butanone:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

d'Ames)  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### **diacétone-alcool:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

### **Butanone:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

### **Eau oxygénée:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### **diacétone-alcool:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### **Eau oxygénée:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX® M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

**Effets sur la fertilité**

: Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **diacétone-alcool:**

**Effets sur la fertilité**

: Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

**Incidences sur le développement du fœtus**

: Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4,106  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 12.292  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

**Toxicité pour la reproduction - Evaluation**

: Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **Butanone:**

**Effets sur la fertilité**

: Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 10.000 mg/l  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 20.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**Incidences sur le développement du fœtus**

: Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEC Parent: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Organes cibles : Système respiratoire  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Butanone:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Eau oxygénée:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 200 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 28 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 407

##### **diacétone-alcool:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,04 mg/l  
LOAEL : 4,685 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 6 w  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Rat  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Méthode : OCDE ligne directrice 422

##### **Eau oxygénée:**

Espèce : Souris

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 d  
Symptômes : Aucune réaction secondaire.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour les poissons : NOEC (Poisson): >= 6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia (Daphnie)): >= 1,46 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

les autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h
	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): > 7,49 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: LOEC: 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
	NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 26,7 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (Bactérie): 48 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

nismes Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### **diacétone-alcool:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **Butanone:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 308 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.029 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### **Eau oxygénée:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

tiques

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301B

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **diacétone-alcool:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301

##### **Butanone:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Eau oxygénée:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

- Bioaccumulation : Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 1,95

- Coefficient de partage: n- : log Pow: 4,91 (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 600000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

octanol/eau

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

### **diacétone-alcool:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,09 (20 °C)

### **Butanone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)

### **Eau oxygénée:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57  
Remarques: Calcul

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

fessionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.<br>Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 3105 |
| ADR  | : UN 3105 |
| RID  | : UN 3105 |
| IMDG | : UN 3105 |
| IATA | : UN 3105 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |  |
|------|--|
| ADN  | : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E)) |
| ADR  | : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E)) |
| RID  | : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLCÉTON(E)) |
| IMDG | : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))        |
| IATA | : Organic peroxide type D, liquid  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

(Methyl ethyl ketone peroxide(s))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 5.2  
**ADR** : 5.2  
**RID** : 5.2  
**IMDG** : 5.2  
**IATA** : 5.2

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2  
EmS Code : F-J, S-R

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN**  
Dangereux pour l'environnement : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

ment

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version 3.2 Date de révision: 24.03.2023 Numéro de la FDS: 60000000261 Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016

---

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de Eau oxygénée (ANNEXE I) signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list\\_of\\_competentAuthorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competentAuthorities_and_national_contact_points_en.pdf)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t

### Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach DGUV 13 Vorschrift 13 (bisher BGV B4): II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC (AU)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL (CA)	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
KECI (KR)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version  
3.2

Date de révision:  
24.03.2023

Numéro de la FDS:  
60000000261

Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée:  
20.07.2016

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- |        |  |
|--------|--|
| H225   | : Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H242   | : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.                                     |
| H271   | : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.                 |
| H302   | : Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314   | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.            |
| H318   | : Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319   | : Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332   | : Nocif par inhalation.  |
| H335   | : Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336   | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H361   | : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.                                 |
| H412   | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.         |

### Texte complet pour autres abréviations

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Acute Tox.          | : Toxicité aiguë   |
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Eye Dam.            | : Lésions oculaires graves   |
| Eye Irrit.          | : Irritation oculaire  |
| Flam. Liq.          | : Liquides inflammables  |
| Org. Perox.         | : Peroxydes organiques   |
| Ox. Liq.            | : Liquides comburants  |
| Repr.               | : Toxicité pour la reproduction  |
| Skin Corr.          | : Corrosion cutanée  |
| STOT SE             | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique   |
| 2000/39/EC          | : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| BE OEL              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle   |
| 2000/39/EC / TWA    | : Valeurs limites - huit heures  |
| 2000/39/EC / STEL   | : Limite d'exposition à court terme  |
| BE OEL / VLE 8 hr   | : Valeur limite  |
| BE OEL / VLE 15 min | : Valeur courte durée  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## CUROX®M-312R



Version  
3.2

Date de révision:  
24.03.2023

Numéro de la FDS:  
60000000261

Date de dernière parution: 25.02.2022  
Date de la première version publiée:  
20.07.2016

---

Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Org. Perox. D	H242
Acute Tox. 4	H302

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**CUROX®M-312R**



---

Version 3.2	Date de révision: 24.03.2023	Numéro de la FDS: 60000000261	Date de dernière parution: 25.02.2022 Date de la première version publiée: 20.07.2016
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

---

Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR